

Réponse du ministère des Transports

À la question n° 6 du document DQ1

Question 6

Dans la zone d'étude, où, dans quel type de site et de quelle manière, les sels de voirie pourraient-ils être entreposés ? Où serait entreposée la neige enlevée sur l'autoroute 35 ? Quelles mesures le ministère compte-t-il prendre pour améliorer la gestion des sels de déglacage, tout particulièrement dans les zones sensibles tout au long du tracé de l'autoroute 35 (exemple : type de sel, prémouillage, formation des employés) ?

Les sels de déglacement

Question : Dans la zone d'étude, où, dans quel type de site et de quelle manière, les sels de voirie pourraient-ils être entreposés?

Réponse : Les sels de voirie sont généralement entreposés dans un centre de services du ministère des Transports. Les Centres de services d'Iberville et de Foster auront la responsabilité de l'entretien de l'autoroute 35, lorsque cette dernière sera en exploitation.

Les sels de déglacement ne sont jamais entreposés à l'extérieur. Ils sont stockés, selon les normes établies par le Ministère, sous un dôme ayant un plancher étanche de façon à limiter au maximum leur pénétration dans l'environnement.

Question : Où serait entreposée la neige enlevée sur l'autoroute 35?

Réponse : De façon générale, la neige n'est pas enlevée sur l'autoroute 35, mais simplement poussée sur les côtés de l'infrastructure. Sur les ponts et viaducs, la neige est généralement poussée vers l'avant et une fois que la charrue a quitté la structure, la neige est à nouveau poussée sur les côtés de l'autoroute.

Question : Quelles mesures le Ministère compte-t-il prendre pour améliorer la gestion des sels de déglacement, tout particulièrement dans les zones sensibles tout au long de l'autoroute 35 (exemple : type de sel, prémouillage, formation des employés)?

Réponse : Le Ministère a entrepris récemment l'élaboration d'un plan de gestion des sels de voirie, lequel devrait formuler un certain nombre d'objectifs et d'actions concernant leur utilisation. Il est cependant trop tôt pour statuer sur son contenu, mais ce dernier devrait inclure plusieurs moyens d'action (incluant la formation du personnel) en vue d'améliorer la gestion des sels de voirie.

BMC/nb

2005-12-01